

Ecole de Musique reconnue par la FEM
(Fondation pour l'Enseignement de la Musique)

TARIFS DÈS AOÛT 2024

Prix par année (en CHF)

Cours individuels

*Elèves subventionnés de moins de 20 ans et apprentis, étudiants jusqu'à 25 ans
(sur présentation d'un justificatif dès 20 révolus)*

Cours individuel de 30 minutes	fr. 1'100.-
Cours individuel de 40 minutes	fr. 1'300.-
Cours individuel de 50 minutes	fr. 1'500.-
Cours individuel de 60 minutes	fr. 1'700.-
Pack 3 heures - cours adultes	fr. 396.-

Cours collectif

Initiation musicale	fr. 580.-
Solfège	fr. 326.-
Ensemble des jeunes	compris dans le cours instrumental

Frais administratifs :	fr. 60.- (annuel)
Location d'un instrument à vent :	fr. 10.- (mensuel)

Le tarif minimum est fixé par la FEM.

Le tarif pour les élèves domiciliés dans un autre canton est multiplié par 1.5

Des aides individuelles peuvent être obtenues auprès de la commune de votre domicile, ainsi qu'auprès des fanfares locales (pour les membres uniquement).

Extrait du règlement

L'inscription est valable pour l'année scolaire entière. Sans avis de démission, l'inscription est reconduite tacitement l'année suivante. Pour les cours collectifs l'inscription s'annule automatiquement lorsque l'élève atteint la fin d'un cycle (initiation 3, solfège 4, solfège 6, solfège certificat).

Toute demande de démission est valable pour la fin de l'année scolaire en cours. Elle doit être annoncée au moyen du formulaire de renonciation au plus tard le 31 mai. Passé cette date, l'inscription est

automatiquement reconduite pour l'année scolaire suivante.